



Ville de Pîrae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

BDR

Cachet S.A.I.D.V.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 132/2016 DU 20 OCTOBRE 2016

Modifiant la délibération n°096/2016 du 18 août 2016 approuvant le projet de travaux pour la couverture du plateau sportif de Vaipahu et son plan de financement.

Date de convocation : 13 OCTOBRE 2016	L'an deux mille seize, le vingt octobre, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 13 OCTOBRE 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 20 OCTOBRE 2016							
Date d'affichage de la présente délibération : - 2 NOV. 2016							
Résultats des votes :							
VOTANTS	30						
POUR	30						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.							
<table> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>21</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>09</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	21	PROCURATION	09
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	21						
PROCURATION	09						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Eliane LECHENE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEO		X	Rosana TEHOIRI
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE		X	Lorraine HUNTER
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 132/2016 DU 20.10.2016

**Modifiant la délibération n°096/2016 du 18 août 2016 approuvant
le projet de travaux pour la couverture du plateau sportif de Vaipahu et
son plan de financement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
VU le contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération de Papeete ;
VU la délibération n°096/2016 du 18 août 2016 approuvant le projet de travaux pour la couverture du plateau sportif de Vaipahu et son plan de de financement ;
VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 20.10.2016 ;

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	30
POUR	30
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTÉ :

Article 1^{er} : L'article 3 de la délibération n°096/2016 du 18 août 2016 susvisée est modifié et remplacé comme suit.

Au lieu de lire :

« Le plan de financement est arrêté comme suit :

Coût total de l'action (TTC)	46 518 710 Fcfp (100%)
Participation de la Délégation au Développement des Communes	23 259 355 Fcfp (50%)
Participation du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville	13 955 613 Fcfp (30%)
Fonds propres de la commune	9 303 742 Fcfp (20%)

»

Lire :

« Le plan de financement est arrêté comme suit :

Coût total de l'action (TTC)	46 518 710 Fcfp (100%)
Participation de la Délégation au Développement des Communes	23 259 355 Fcfp (50%)
Participation du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville	11 629 678 Fcfp (25%)
Fonds propres de la commune	11 629 677 Fcfp (25%)

»

Article 2 : Le reste des dispositions de la délibération susvisée demeurent inchangées.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Directeur Général des services ainsi que le chef de service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **31 OCT. 2016**

et publication du

- 2 NOV. 2016

Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH

Le Maire

